



**OBJECTIFS**

*Etre capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises.*

**PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS**

- Etre âgé de 18 ans au moins
  - Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire.
- AVERTISSEMENT : Avoir réussi l'épreuve théorique avant de passer l'examen pratique.

**QUALIFICATION DES INTERVENANTS**

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUE**

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
  - Véhicules adaptés à l'enseignement.
  - Livret d'apprentissage.
  - Encadrement lors des épreuves du permis de conduire.

**PROGRAMME**

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

**MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS**

Evaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences

ROV préalable suite à la Fin de Formation Initiale, permettant à l'élève de rouler avec ses accompagnateurs

Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

Ne peuvent se présenter à cette épreuve, que les élèves qui ont conduit plus de 1 000 km.

**SANCTION VISEE**

Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif

**EFFECTIFS :**

1 élève par véhicule, sauf la veille ou le matin de l'examen jusqu'à 4 élèves maxi, qui conduisent à tour de rôle « temps de conduite 32 minutes simulation examen, et pour les autres écoutes pédagogiques à l'arrière »

**HORAIRES :** suivant vos disponibilités et celles de l'agence.

**DUREE :** A déterminer suivant l'évaluation initiale effectuée au préalable (20h minimum de pratique).